

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 045

OBJET : TELEALARME – TARIFICATION 2025

Stéphanie TAVERNESE ROCHE, Adjointe au Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs appliqués aux Balmolans dans le cadre du Téléalarme.

Elle propose une prise en charge communale au taux de 50% pour les non bénéficiaires de l'APA, soit une participation par mois et par téléalarme de 18,00€ par bénéficiaire, participation identique à 2024. La tarification trimestrielle sera donc de 54,00€.

Le règlement se fera comme à l'accoutumé trimestriellement.

Le coût de l'installation sera pris en charge par la commune, soit 21,00€, soit une augmentation de 0,45€ par rapport à 2024.

Si la mise en place de la téléalarme se fait en cours de mois, il ne sera pas facturé.

Après concertation, le conseil municipal :

- Valide les conditions financières de prestation téléalarme dans les conditions précitées.
- Valide les prestations « Téléalarme » et leurs coûts comme présentés par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bourgoin Jallieu, pour l'année 2025.

L'assemblée précise que si les tarifs restent inchangés, il n'y aura pas lieu de délibérer pour les années à venir.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 046

OBJET : TARIFS GROTTES 2025

Madame Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes, propose au Conseil Municipal de voter les tarifs des Grottes de la Balme pour la saison 2025 comme suit :

TARIFS INDIVIDUELS

	Plein Tarif	Tarif Réduit	Animations Et Visites Guidées	Tarif Réduit Visite Guidée
Adultes (+18 ans)	11,00 €	9,00 €	13,00 €	11,00 €
Jeunes (12 - 17 ans)	9,00 €	7,00 €	11,00 €	9,00 €
Enfants (- 12 ans)	8,00 €	6,00 €	10,00 €	8,00 €
Moins de 4 ans	Gratuit			
Pass famille 2 Ad + 2 enfants	35,00 €		43,00 €	
3ème enfant et plus	6,00 €		8,00 €	

.../...

TARIFS GROUPES

GROTTES	Visite autonome	Visite guidée	Animations
Forfait de 1 à 10 pers. (adulte, jeune ou enfant)		100,00 €	
Dès 11 adultes		9,00 €	11,00 €
Jeune 12-17 ans		7,00 €	9,00 €
Enfant 4-11 ans		6,00 €	8,00 €
Chauffeur de bus	Gratuit		
Accompagnateurs	Un gratuit pour 5 enfants et/ou jeunes		

ENS & GROTTES	Visite guidée
Forfait de 1 à 10 pers. (adulte, jeune ou enfant)	150,00 €
Dès 11 adultes	14,00 €
Jeune 12-17 ans	12,00 €
Enfant 4-11 ans	11,00 €
Chauffeur de bus	Gratuit
Accompagnateurs	Un gratuit pour 5 jeunes / enfants

VISITE GUIDÉE DES GROTTES & ATELIER GÉRÉ PAR LE MUSÉE	Visite guidée
Enfant 4 - 11 ans	6,00 €

ANNIVERSAIRE	Visite autonome
Enfant qui fête son anniversaire	Gratuit
Adulte + 18 ans (1)	9,00 €
Jeunes 12-17 ans (2)	7,00 € + livret Archibalme offert
Enfant 4-11 ans (2)	6,00 € + livret Archibalme offert

(1) Etudiants, demandeurs d'emploi, 65 ans et +, porteurs de cartes de réduction partenaires en cours de validité (valable pour visite libre uniquement).

(2) Enfants et jeunes porteurs de cartes de réduction en cours de validité (valable pour visite libre uniquement).

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 047

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT ISERE - REFECTION VOIRIE CHEMIN DES MARAIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réfection de voirie.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 106 265,00€ HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet auprès du Département de l'Isère.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve les travaux de réfection de voirie, chemin des Marais, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 048

OBJET : AMENAGEMENT DU PARC – DEMANDE DE SUBVENTION CCB

Dispositif « Renaturation et espaces publics durables » pour le projet de plantations d'arbres au parc pour un montant de 50 000€.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de demander une subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre de la plantation d'arbres au parc.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au titre du dispositif « Renaturation et espaces publics durables » une subvention afin de procéder à la plantation d'arbres au parc.

Les travaux seront effectués en plusieurs tranches (2024 – 2025 – 2026) sur le secteur du parc.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 50 000€ HT.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 049

OBJET : AMENAGEMENT DU PARC – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT ISERE - 1 ARBRE -1 HABITANT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de demander une subvention auprès du conseil département de l'Isère dans le cadre de la plantation d'arbres au parc.

En effet, le Conseil Départemental de l'Isère a pour objectifs :

- Encourager la réalisation de plans de végétalisation, de zones arborées et d'îlots de fraîcheur pour limiter les pics de chaleur.
- Aider à la plantation et à la régénération d'arbres en milieu urbain et centres-bourgs.
- Favoriser la captation de carbone en milieu urbain afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de l'Isère au titre du fonds d'aide « un arbre un habitant en Isère – Axe de vie » une subvention d'un montant de 20 000 € dans le cadre de la plantation d'arbres au parc.

Les travaux seront effectués en plusieurs tranches (2024 – 2025 – 2026) sur le secteur du parc.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 50 000€ HT.

.../...

Après concertation, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 050

OBJET : AMENAGEMENT DU PARC – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

« Le fonds vert axe fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour le projet réaménagement du parc pour un montant de travaux 333 600€ HT.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la renaturation du Parc.

Monsieur le Maire rappelle les travaux envisagés :

- Plantations de nouvelles essences d'arbres locales ou adaptées au contexte de réchauffement climatique,
- Création de mare écologique dans le but d'assurer le développement de la biodiversité

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre du fonds vert « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » une subvention afin de procéder au projet réaménagement du parc.

Les travaux seront effectués en plusieurs tranches (2024 – 2025 – 2026) sur le secteur du parc.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 333 600€ HT.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSE Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 051

OBJET : AMENAGEMENT DU PARC PLANIFICATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune souhaite aménager le parc. Le montant de travaux s'élève à 333 600€ HT.

Afin de pouvoir réaliser ses travaux et de ne pas pénaliser les autres projets en cours, Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux en tranches (2024 – 2025 – 2026) qui se décomposeront de la façon suivante :

- 2024 : 37 000€ HT
- 2025 : 73 600€ HT
- 2026 : 223 000€ HT

Après concertation, le Conseil Municipal approuve cette planification telle que présentée ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 052

OBJET : CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS

Dans le cadre de la maintenance des défibrillateurs, Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT présente un nouveau contrat. Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour la maintenance de ces appareils. Le coût annuel d'entretien des 3 défibrillateurs s'élève à 606,27€ HT soit 727,52€ TTC.

Après concertation, le conseil municipal valide le contrat de maintenance présenté par Jean-Pierre BERTHELOT, pour l'entretien des 3 défibrillateurs pour un montant de 606,27€ HT soit 727,52€ TTC.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 12 + 1

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 12 + 1

Séance du 14 octobre 2024

Date d'affichage :

Date de la convocation : 07 octobre 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration : NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2024 053

OBJET : AMENAGEMENT DU PARC – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT ISERE – EQUIPEMENT PLEIN AIR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de demander une subvention auprès du conseil département de l'Isère dans le cadre de l'installation de jeux lors de l'aménagement du Parc.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de l'Isère au titre de la thématique « Equipement de plein air » une subvention afin de procéder l'installation de jeux lors de l'aménagement du Parc.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 80 000€ HT.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

